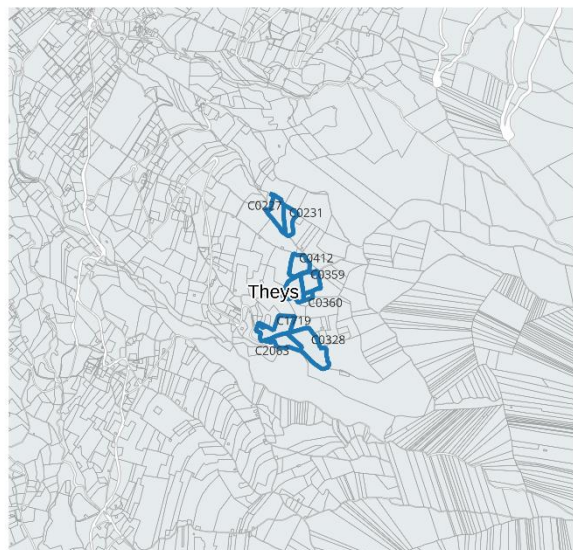


ANNEXE 3 Plan de situation

1. Localisation de la parcelle



0 250 500 m

Source : Scans 25 IGN

 Parcelles Concernées

2. Objectif du projet

Notre activité principale de notre ferme est l'élevage de bovins allaitants. Le cheptel est composé de 120 limousines pur race. La viande est vendue via 3 principaux circuits : 50 % sous forme de colis- vente directe et 50 % sont vendus sur pied à une boucherie ou à des maquignons pour les réformes et les broutards.

Les parcelles que nous souhaitons réouvrir seront à terme toutes pâturées. Celles-ci sont accessibles par un chemin. Nous avons besoin de les nettoyer pour plusieurs raisons :

- un gain de foncier fonctionnel ;
- regrouper l'ensemble de notre foncier au même endroit à proximité du siège. Ce qui permettra une amélioration des conditions de travail grâce à la diminution du temps de trajet ;
- augmenter notre surface pour nos besoins en pâture autour de l'exploitation.

Les travaux se dérouleront en fin d'année voire début d'année prochaine

3. Présentation de la parcelle au fil des temps

2025



1993



1948



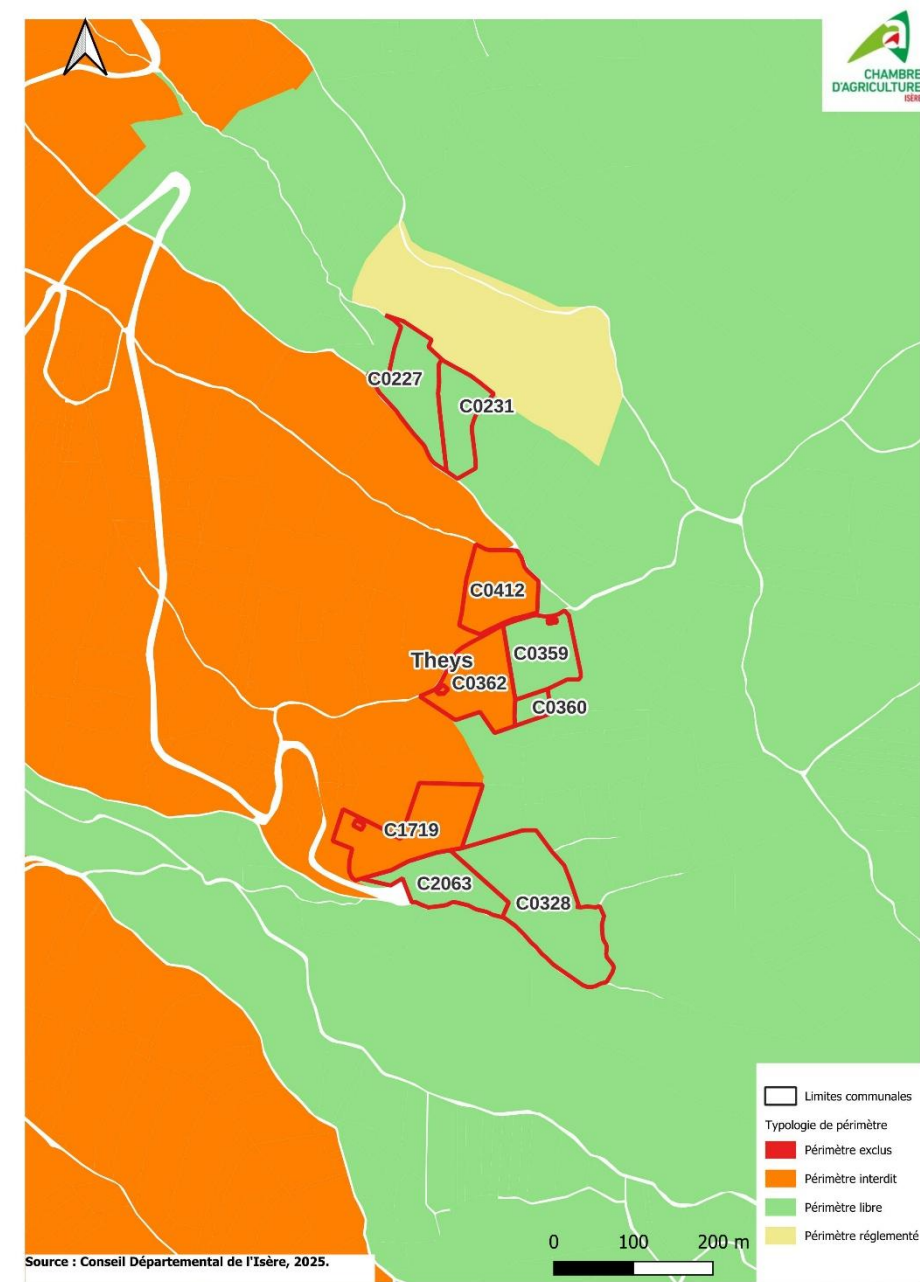
4. Analyse au regard de la réglementation des boisements (art. L.126-1 du code rural et de la pêche maritime)

La commune de Theys n'a pas de réglementation de boisement spécifique, elle est soumise à la réglementation départementale des boisements de l'Isère, uniquement lorsqu'un périmètre réglementé ou interdit existe.

Les parcelles C0412, C0362, C1719 sont en périmètre interdit et basculent alors en périmètre réglementé. Conformément à l'article L341-1 du code forestier, les travaux ne sont pas soumis à autorisation de défrichement dans le périmètre réglementé. En conséquence, les travaux dans les parcelles C0412, C0362 et C1719 ne sont pas soumis à autorisation de défrichement.

Les parcelles C0227, C0231, C359, C0360 et C0263 sont en périmètre libre et sont donc soumises à autorisation de défrichement.

La cartographie suivante identifie les parcelles qui sont en périmètre interdit et en périmètre libre.



5. Analyse au regard de l'environnement :

La parcelle concernée ne se trouve pas dans les zonages suivants :

- Zones humides ;
- Espaces naturels sensibles (ENS) : ni locaux ni départementaux ;
- Sites inscrits et sites classés ;
- Réserves naturelles régionales et nationales ;
- Natura 2000 Oiseaux (dont ZICO) et Habitats ;
- Arrêté de protection de biotope ;
- ZNIEFF de type 1 ;
- Pelouses sèches.

Toutefois, la parcelle se situe dans :

- la ZNIEFF de type 2 Massif de Belledonne et chaîne des Hurtières. Cette ZNIEFF couvre quasiment tout le massif de Belledonne (70 156ha)

